

Promouvoir une approche globale de la santé

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **24 %** des jeunes français ont déclaré souffrir de solitude pendant l'épidémie, dont 75 % n'ont bénéficié d'aucune aide médicale ou psychologique.
- **+ 5 %**, c'est la hausse des personnes touchées par une maladie chronique entre 2011 et 2017.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [et] pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité ».

C'est l'ambition qui anime chaque élu local, qui n'est pas soluble dans telle ou telle compétence juridique. Elle est un devoir vis-à-vis de nos habitants et traverse l'ensemble des politiques locales. Durant la crise sanitaire de Covid-19, la mobilisation des élus a été totale pour assurer l'approvisionnement en masques ou garantir l'armement et le financement des vaccinodromes. Sans remettre en cause la compétence régalienne de l'Etat en matière de santé publique, les territoires urbains appellent à un dialogue rénové avec l'Etat et ses Agences régionales de santé pour un écosystème local vertueux, tant en matière de prévention que de soin, articulant médecine de ville, Centres hospitaliers universitaires, secteur public et secteur privé ainsi que le secteur médico-social.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Parce qu'ils assument un rôle essentiel de coordination et d'ensemblage au service de l'ensemble des acteurs du soin et de la prévention, qu'ils sont en responsabilité directe pour agir sur les déterminants environnementaux et qu'ils interviennent au quotidien pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins, les territoires urbains promeuvent une approche globale de la santé : les territoires urbains agissent sur les déterminants de santé et s'engagent pour construire des villes favorables à la santé et à la prévention. Ils portent également une approche globale du territoire : les territoires urbains appellent à renforcer l'Alliance des territoires urbains, périurbains et ruraux au service de l'accès de toutes et tous aux soins. Enfin, ils soutiennent une approche fédérative et coopérative fondée sur le partage d'objectifs et la contractualisation d'engagements entre les collectivités et les acteurs en santé.



Des propositions concrètes

Construire avec les territoires urbains une nouvelle santé publique, environnementale, sociale et davantage préventive :

- ➔ **Refonder notre système de santé en investissant massivement dans l'hôpital public et renforcer notre offre de soins en psychiatrie ;**
- ➔ **Accélérer la transition écologique et anticiper les problématiques de santé liées au réchauffement climatique**, en donnant aux territoires les leviers nécessaires, notamment en matière de lutte contre les passoires thermiques, d'alternatives à l'autosolisme et d'accès aux soins des plus précaires dans l'organisation des mobilités urbaines ;
- ➔ **Renforcer la mobilisation collective en matière de prévention**, en soutenant les dispositifs mis en place par les collectivités et en augmentant les moyens dédiés à la médecine scolaire ;
- ➔ **Augmenter d'ici 2030 les crédits de prévention de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM)**, face à la progression des maladies chroniques et affections de longue durée.

Faire de la santé mentale une priorité collective :

- ➔ **Décloisonner les pratiques en intégrant systématiquement la santé mentale dans l'offre de soin de premier recours et l'offre médico-sociale ;**
- ➔ **Augmenter les moyens dédiés à la santé mentale, notamment des enfants et des jeunes**, en multipliant et sécurisant les lieux d'écoute et d'accueil et en renforçant les moyens du secteur pédopsychiatrique ;
- ➔ **Faciliter le parcours de soins à tout âge de la vie par la coordination de dispositifs de proximité** basés sur la transdisciplinarité entre praticiens et la transversalité entre acteurs du territoire pour construire de nouvelles solutions intégrées et renforcer les moyens dédiés à la recherche et à l'innovation en psychiatrie et santé mentale.

Placer les territoires au centre de l'organisation territoriale en santé :

- ➔ **Associer les territoires urbains à la définition de la carte de démocratie sanitaire** des ARS et systématiser des conseils territoriaux de santé à l'échelle des grandes intercommunalités ;

- ➔ **Renforcer les liens entre élus locaux et professionnels de santé**, en articulant davantage projet de territoire, projet régional de santé et projet professionnel des soignants ;
- ➔ **Accentuer l'effort collectif en matière « d'aller-vers » les publics fragiles et précaires** (jeunes isolés, sans-abris, personnes souffrant d'addictions, familles en errance) et augmenter les moyens des Services communaux d'Hygiène et de Santé ;
- ➔ **Revaloriser et soutenir la filière des métiers du soin et du CARE et renforcer la formation avec les régions et l'Etat.**

Renforcer le partage de données pour contractualiser sur des objectifs partagés :

- ➔ **Associer les élus locaux à la stratégie nationale de réduction des inégalités territoriales ;**
- ➔ **Consolider les données de santé à l'échelle communale et infra-communale** pour des réponses partagées et opérationnelles avec les ARS ;
- ➔ **Outils le partage des connaissances entre scientifiques et élus.**

Encourager les coopérations territoriales pour renforcer l'accès de toutes et tous à la santé :

- ➔ **Encourager les coopérations entre zones urbaines et territoires moins denses pour organiser à l'échelle des bassins de vie, la cohérence des parcours de soins et lutter contre les déserts médicaux**, qui se trouvent également au cœur des villes et des quartiers ;
- ➔ **Renforcer le dynamisme des territoires en faisant de la santé un levier d'innovation, de recherche et de réindustrialisation**, pour garantir la souveraineté française dans le secteur du médicament ;
- ➔ **Placer les enjeux de santé au cœur des contractualisations Etat/territoires**, avec des moyens financiers rénovés de la part de l'Etat et des ARS ;
- ➔ **Renforcer les moyens humains des délégations départementales des ARS** pour un dialogue opérationnel et partenarial avec les territoires.